

## TITRE DU PROJET Cadrage : adoption de pratiques exemplaires pour la gestion écologiquement rationnelle des batteries d'accumulateurs au plomb usées

---

Le 28 mai 2026, les modifications ci-dessous ont été apportées au projet « Cadrage : adoption de pratiques exemplaires pour la gestion écologiquement rationnelle des batteries d'accumulateurs au plomb usées » :

- **Budget** : s. o.
- **Activités et portée** : les activités restantes viseront le Canada et le Mexique. Les documents à publier ou à présenter dans le cadre des activités comprendront, dans la mesure du possible, uniquement les résultats concernant le Canada et le Mexique.
- **Durée** : le projet initial devait prendre fin le 31 décembre 2026. Une prolongation est nécessaire afin de mener les activités restantes d'ici le 31 juin 2027 et ainsi achever toutes les activités de 12 mois.

1. **Durée du projet : de la date de début à la date de fin (12 mois)**

2. **Budget (\$ CA) : 50 000 \$**

3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires (200 mots au maximum) :**

Les batteries d'accumulateurs au plomb usées (BAPU) constituent une importante source de plomb, dans les intrants de production et pour les rejets potentiels dans l'environnement en Amérique du Nord. En 2013, le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) a publié une étude intitulée *Un commerce dangereux? Examen des exportations de batteries d'accumulateurs au plomb usées produites aux États-Unis et du recyclage du plomb de seconde fusion au Mexique, aux États-Unis et au Canada*. Cette étude révélait que les mesures de protection de l'environnement et de santé publique et les cadres de réglementation applicables aux fonderies de plomb de seconde fusion sur le continent offraient de niveaux inégaux de protection de l'environnement et de la santé. À la suite de cette étude, la CCE a mis en œuvre le projet intitulé *Gestion écologiquement rationnelle de certaines batteries à la fin de leur cycle de vie en Amérique du Nord, dont les batteries d'accumulateurs au plomb usées*. Ce projet

a permis d'élaborer des lignes directrices techniques sur des pratiques de gestion écologiquement rationnelle (GER) applicables aux fonderies de plomb de seconde fusion et à d'autres installations de traitement des BAPU. Il a aussi permis de formuler des recommandations pour la gestion écologiquement rationnelle des batteries en fin de cycle de vie provenant de véhicules à propulsion électrique. Publiées en 2015 et en 2016, ces lignes directrices devaient éclairer les décideur·euses dans l'adoption de mesures pour mieux protéger les travailleur·euses et collectivités contre les émissions de plomb provenant du recyclage des BAPU, au moyen de pratiques de gestion écologiquement rationnelle.

Le projet évaluera l'adoption des lignes directrices de la CCE sur la gestion écologiquement rationnelle des BAPU. Il collectera en outre des renseignements sur les mesures et pratiques actuelles de gestion des BAPU pour réduire les émissions de plomb. Ces renseignements fourniront des précisions sur les effets à long terme des activités et projets antérieurs de la CCE portant sur ce thème. Ils permettront en outre de formuler des recommandations sur la meilleure manière de diffuser l'information sur les pratiques de GER aux parties prenantes concernées.

**4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

**5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenant-es et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) (100 mots au maximum).**

Pour évaluer l'adoption des lignes directrices de la CCE sur la gestion écologiquement rationnelle des BAPU, l'étude de cadrage comportera une enquête qui comprendra la participation de recycleurs, de spécialistes techniques de l'industrie et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG) des trois pays. Les renseignements issus du projet appuieront la mise en œuvre de pratiques écologiquement rationnelles pour les activités de récupération de plomb et leur intégration dans la chaîne d'approvisionnement du recyclage des BAPU.

**6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale (100 mots au maximum) :**

La fabrication, la collecte et le recyclage de batteries d'accumulateurs au plomb sont fortement intégrés en Amérique du Nord. Plusieurs entreprises menant leurs activités dans les trois pays y ont établi des chaînes d'approvisionnement continentales qui englobent diverses étapes du processus de fabrication et de recyclage de batteries. Par conséquent, l'adoption d'une approche trinationale constitue la meilleure option pour obtenir les résultats souhaités. Les pays nord-américains collaborent sur ce thème par l'intermédiaire de la CCE depuis 2003.

**7. Décrire de quelle façon le projet est le complément d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux (100 mots au maximum) :**

À l'heure actuelle, la Convention de Bâle met à jour les lignes directrices techniques sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb, sous la direction du *Small Intersessional Working Group* (petit groupe de travail intersessions) (voir l'onglet « Development of WLAB TGs »). Les lignes directrices révisées devraient être présentées à l'occasion de la dix-huitième Conférence des Parties, provisoirement prévue pour avril 2027. Ce projet présenterait des renseignements utiles qui pourraient être en complément aux travaux de la Convention de Bâle. De même, les renseignements recueillis grâce à ce projet seront le complément des constatations et recommandations contenues dans le rapport d'évaluation du recyclage des batteries d'accumulateurs au plomb usées (ULAB, *Used Lead-Acid Batteries*) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID, *United States Agency for International Development*) concernant le Mexique. Malgré un certain chevauchement dans les directives, par exemple les recommandations concernant la manutention, le tri et la gestion globale, ce projet sera l'occasion d'harmoniser et de renforcer les pratiques exemplaires.

**8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les communautés tribales, autochtones ou les Premières Nations, le cas échéant (100 mots au maximum) :**

Certaines organisations autochtones au Canada et aux États-Unis favorisent et améliorent les pratiques de gestion des déchets des BAPU; elles pourraient par conséquent participer aux activités du projet. Au Mexique, des petites collectivités mènent des activités de recyclage informel qui touchent la récupération secondaire du plomb. L'objectif consiste à intégrer ces collectivités dans la chaîne de recyclage de ce type de déchet.

**9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant (100 mots au maximum) :**

La collecte des données de l'enquête pour certaines parties du projet permettra de joindre de nouveaux publics et des partenaires actifs dans le secteur du recyclage des BAPU dans les trois pays.

**10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des ONG, le secteur privé, la société civile et les jeunes) :**

Principaux organismes ou organisations	Pays
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> [ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles – Semarnat] <i>DGGIMAR – Dirección General de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas</i> [Direction générale de la gestion intégrée des matières et activités dangereuses]	Mexique
<i>United States Environmental Protection Agency</i> (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)	États-Unis

Autres organisations ou personnes (s'il y a lieu)	Pays
Fabricants de batteries d'accumulateurs au plomb, associations sectorielles du recyclage, organisations de bonne gestion des produits et autres, et organisations apparentées des trois pays.	Canada, États-Unis et Mexique

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget.

<b>OBJECTIF 1</b>	Évaluer l'adoption des lignes directrices de la CCE concernant la gestion écologiquement rationnelle (GER) des BAPU et collecter des renseignements sur les pratiques et mesures courantes de gestion des BAPU en vue de réduire les émissions de plomb dans les trois pays
<b>Budget de l'activité 1</b>	Mener une enquête sur la gestion écologiquement rationnelle des BAPU

<b>Réalisation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Instrument d'enquête</b></li> <li>- <b>Documentation des résultats de l'enquête sur l'adoption des lignes directrices de la CCE et des pratiques courantes en matière de GER des BAPU</b></li> <li>- <b>Recommandations sur la meilleure manière de diffuser l'information sur les pratiques de GER aux parties prenantes concernées</b></li> </ul>	
<b>Résultats escomptés, mesure du rendement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Proportion d'établissements sondés qui adoptent des pratiques de GER en réponse au travail sur les lignes directrices de la CCE</b></li> </ul>	
<b>Base de référence (état actuel), si connue</b>	Sans objet	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	Sans objet	
<b>Sous-tâche 1.1</b>	Définir un échantillon d'enquête et une stratégie de diffusion cible. Les sources de renseignements permettant de définir l'échantillon comprennent : la liste des spécialistes du recyclage de BAPU ayant participé à l'atelier de la CCE, en octobre 2014, afin de recueillir leurs commentaires sur le projet de lignes directrices relatives à la gestion écologiquement rationnelle des BAPU; et les établissements participant au recyclage des BAPU qui présentent des déclarations aux programmes nord-américains de suivi des rejets et des transferts de polluants ( <i>Toxics Release Inventory</i> [TRI], Inventaire national des rejets de polluants [INRP], <i>Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes</i> [RETC]).	Quand : 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> mois
<b>Sous-tâche 1.2</b>	Concevoir un instrument et une stratégie d'enquête à mettre en œuvre. La conception de l'enquête comporte plusieurs étapes : la définition du but de l'enquête, la détermination de la population cible, la stratégie d'échantillonnage, la détermination d'une méthode d'enquête, la conception des questions (quoi demander, et comment le formuler), la préenquête interne, l'établissement de protocoles de confidentialité.	Quand : du 2 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup> mois
<b>Sous-tâche 1.3</b>	Mener l'enquête en ligne	Quand : 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> mois

<b>Sous-tâche 1.4</b>	Analyses et documentation des résultats de l'enquête, y compris des recommandations concernant des mises à jour potentielles et la meilleure manière de diffuser l'information sur les pratiques de GER aux parties prenantes concernées.	Quand : du 7 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup> mois
<b>Sous-tâche 1.5</b>	Diffusion des résultats de l'enquête	Quand : du 10 <sup>e</sup> au 12 <sup>e</sup> mois

**12. Décrire les effets prévus à la suite du projet :**

<b>Effets prévus (échéance : mois et année)</b>	<b>Évaluation du rendement en fonction des critères SMART</b>
- Plus grande sensibilisation aux pratiques de recyclage des BAP fondées sur la GER (d'ici septembre 2026)	Nombre d'installations de recyclage des BAPU sensibilisées aux lignes directrices de la CCE sur le recyclage des BAP fondé sur la GER